DIALOGUE SOCIAL TRANSNATIONAL, JUSTICE SOCIALE ET TRAVAIL DÉCENT

Conférence du 3 décembre 2020

Les progrès à accomplir pour réaliser l'Objectif de Développement Durable #8 et assurer, partout dans le monde, un travail décent, inclusif et respectueux des droits humains et environnementaux sont encore considérables. L'enjeu a été clairement énoncé en 2019 à l'occasion du centième anniversaire de l'Organisation International du Travail (OIT), par le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, qui a réaffirmé la nécessité de « [reprendre] *le flambeau qui fut allumé il y a cent ans pour contribuer à créer un nouveau monde – un monde basé sur la justice sociale, fondé sur un modèle d'inclusion – avec des gouvernements, des travailleurs et des employeurs qui siègent ensemble pour prendre les décisions* ».

La responsabilité des multinationales par rapport à leur chaîne commerciale d'approvisionnement a fait l'objet d'une prise en compte progressive. A partir des années 90, un processus de construction de la responsabilité sociale (ou sociétale) des entreprises (RSE) s'est engagé par le développement d'un dialogue et d'une concertation avec les parties prenantes pour créer une forme de régulation sociale des effets de la mondialisation. En 2013, l'effondrement dramatique du Rana Plaza au Bangladesh, a révélé aux citoyens et aux consommateurs les conditions de travail et les atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs dans certaines entreprises de la chaîne de valeur de grandes multinationales. Si la plupart de ces entreprises, soucieuses de leur image ou innovantes, adoptent aujourd'hui des politiques sociales qui les engagent en faveur de plus de justice sociale, ces mécanismes d'autorégulation sont de plus en plus questionnés et/ou observés, notamment par les ONG et les Fédérations syndicales internationales. En réponse, après un très long parcours parlementaire, le législateur français, a adopté en 2017 la loi sur le devoir de vigilance des multinationales imposant aux entreprises des règles plus contraignantes en matière d'identification, de prévention et de comportement à l'égard de leurs activités hors le territoire national. A ce jour aucun autre État ne dispose d'un tel cadre juridique même si certains pays européens entament eux aussi un processus en ce sens.

Cette conférence a pour objectif d'éclairer et de débattre des mécanismes volontaires ou contraints au travers desquels entreprises multinationales, organisations internationales, fédérations syndicales internationales, ONG et de nombreux autres acteurs œuvrent pour un monde du travail plus juste, plus humain et durable. Quels outils, quelles pratiques pour réguler de façon efficace les conditions de travail et assurer le respect des droits des travailleurs face la complexité des échanges commerciaux internationaux ? Entre soft law et renforcement des obligations légales, entre Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et Responsabilité Sociétale des Consommateurs (RSC), quelles (nouvelles) perspectives se dessinent ?

9h00 – 9h30
Ouverture de la conférence

9h00 **Introduction**

Marie-Noëlle LOPEZ, Rédactrice en chef de Planet Labor, assurera l'animation et le « fil rouge » de la conférence

9h10 **Discours d'ouverture**

Natacha VALLA, Doyenne de l'École du management et de l'innovation, Sciences Po

9h20-9h30 **Enseigner et sensibiliser les étudiant.e.s aux relations sociales et au dialogue social**

Jean-Luc DELENNE, Intervenant en Relations sociales internationales

Corinne DEQUECKER, Master organisations et management des ressources humaines, EMI, Sciences Po

9h30 – 11h00

L'Organisation Internationale du Travail, conception de normes et promotion du dialogue social

Des références pour les États, mais pas que… !

9h30-10h00 **L'Organisation Internationale du Travail (OIT)**

Le rôle et la position des partenaires sociaux au sein de l'OIT dans la l'élaboration des conventions et le développement du dialogue social.

Cyril COSME, Directeur du Bureau de l'OIT pour la France.

10h00-11h00 **L'OIT : comment cela fonctionne-t-il ?**

Désignation, préparation, position, influence des Etats et des organisations. Prise en compte dans les réglementations nationales (lois et règlements) et par les entreprises (Dialogue social et ACI). Exemples de réalisations, freins…

Animateur de la table ronde : Cyril COSME

Anousheh KARVAR, Inspectrice générale des Affaires sociales, Représentante du gouvernement français à l'OIT.

Bernard THIBAULT, Ancien secrétaire général CGT, Représentant des travailleurs français à l'OIT.

Anne VAUCHEZ, Direction des Relations Sociales du MEDEF, Représentante des employeurs français à l'OIT.

11h00 – 11h15 Pause

11h15 – 12h15
L'entreprise mondialisée sous pression !

Les drames récents et les alertes des différents acteurs qui informent ou surveillent les impacts sociaux de l'économie mondialisée contribuent à la sensibilisation des consommateurs et clients des multinationales. Allons-nous progressivement passer d'une RSE à une RSC (Responsabilité Sociétale des Consommateurs) ? Le risque d'atteinte à l'image et au fonctionnement de l'entreprise par ses conséquences judiciaires, financières ou économiques devient si important que réguler (volontairement avec la négociation d'ACI ou par la contrainte avec les évolutions législatives et réglementaires) est devenu un impératif. Comment les différents acteurs du dialogue social s'interpellent-ils ? Quelles questions et quelles réponses ? Comment le dialogue social se construit-il ? Quelle influence sur les évolutions législatives internationales et locales ?

11h15 – 12h15 Table ronde

Animateur de la table ronde : Jérôme PELISSE, Professeur de sociologie à Sciences Po.

Alke BOESSIGER, Secrétaire générale adjointe, UNI Global Union.

Sabine GAGNIER, Chargée de plaidoyer Entreprises et Droits Humains, Amnesty International France.

Anthony RATIER, Responsable Droits humains – ODD, Global Compact France.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des Relations sociales du Groupe AXA.

12h15 – 13h30 Déjeuner

13h30 – 17h00

Le Développement du Dialogue social international : contrainte ou démarche volontariste ?

Signature d'Accords Cadres Internationaux (ACI) : où comment s'autoréguler par la négociation sans la contrainte de la loi. Quelle nécessité, quelle efficacité ? …

… De la soft law à la hard law ? Des conséquences de la loi relative au devoir de vigilance.

13h30 – 16h00 Une diversité d'acteurs : intérêts, stratégies, alliances, négociations, co-construction…

Anne-Catherine CUDENNEC, Secrétaire nationale CFE-CGC Europe et International Comité exécutif Fédération syndicale internationale IndustriALL
Partenaire du dialogue à la négociation …

Carole HOMMEY, Responsable & Coordinatrice, L'Initiative Clause Sociale/ Initiative for Compliance and Sustainability (ICS)
Une réponse concrète…

Sabine LOCHMANN, Présidente VIGEO-EIRIS
Poids et influence des agences de notation…

Pierre HABBARD, Secrétaire général de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)
Consultation et dialogue …

Charles-Louis MOLGO, Mission Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI), Le Global Deal
Une initiative Dialogue social : « Ensemble pour un travail décent et une croissance inclusive »

16h00 – 16h15 Pause

16h15 – 17h15
Accords Cadres Internationaux (ACI)

16h15 – 17h15 Accords Cadres Internationaux (ACI) : Quel contenu ? Quel statut ?

Rémi BOURGUIGNON, Professeur des Universités IAE Gustave Eiffel. Négociation des ACI et mise en œuvre de la loi 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (Présentation de l'étude réalisée pour le BIT France).

Yannick PAGNERRE, Professeur de Droit – Université d'Evry-Val d'Essonne. Analyse juridique des Accords Cadres Internationaux.

17h15 – 17h45
Clôture de la conférence

17h15 – 17h45 De la RSE au devoir de vigilance … des règles qui s'imposent, qu'on s'impose, qu'on impose… Le dialogue social transnational, quelles perspectives d'évolution ?

Guy GROUX, Directeur de recherches associé au CEVIPOF, Directeur de l'Executive Master Stratégie d'Entreprise et Dialogue Social, Sciences Po. Membre du Comité scientifique international de la Chaire "Dialogue social et compétitivité des entreprises", ESCP-Europe.